



G E M E N G  
**DIPPECH**

# CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 23 juillet 2020 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Objet de l'autorisation : Travaux de rénovation de la façade avec mise en place d'un échafaudage de l'immeuble « Résidence Dippach ».

Nom et adresse du requérant : Syndic « Résidence Dippach »  
c/o Tom Karier  
25, route de Longwy  
L-4994 Sprinkange

Localisation de la construction : 25, route de Longwy  
L-4994 Sprinkange  
Num. cad. 1712 / 2686  
sect C de Sprinkange  
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.

La bourgmestre,  
Manon BEI - ROLLER



**Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.**